



AVEZ VOUS RÉGLÉ VOTRE
COTISATION SYNDICALE

oui non

Fiche mutations mouvement inter-académiques 2014

A renvoyer, avec 2 enveloppes timbrées à vos nom et adresse, à la section FO de l'académie dans laquelle vous faites vos vœux

Académie :	Corps :	
Nom :	Prénom :	
Discipline :	Grade :	Académie :
Date de naissance :		
Adresse :		
Téléphone :	Courriel :	

<input type="checkbox"/>	Titulaire	<input type="checkbox"/>	ATP en 2013-2014
Etablissement d'exercice (établissement de rattachement pour les TZR) :			
<input type="checkbox"/>	Stagiaire, Lauréat de concours		
Bénéficiaire de la bonification spéciale*		oui	non
Si non, utilisez-vous vos 50 points cette année ?		oui	non
<input type="checkbox"/>	Ex-titulaire de l'Education nationale		
<input type="checkbox"/>	Ex-titulaire d'un autre corps de la Fonction publique		
<input type="checkbox"/>	Réintégration (précisez votre situation)		
<input type="checkbox"/>	Dossier "Handicap" déposé auprès du rectorat		
<input type="checkbox"/>	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi		
<input type="checkbox"/>	Demande dans un mouvement spécifique remplir la page IV		

Cadre à remplir si vous demandez une bonification familiale (non valable pour le mouvement spécifique)	
Profession et lieu de travail du conjoint:	
<input type="checkbox"/>	Marié(e)
<input type="checkbox"/>	Pacsé(e)
<input type="checkbox"/>	Concubin(e) avec enfant(s)
<input type="checkbox"/>	Parent isolé
<input type="checkbox"/>	Rapprochement de la résidence de l'enfant
Nombre d'enfants (- de 20 ans au 01/09/14) :	
Nombre d'enfants (- de 18 ans au 01/09/14) :	
En cas de demande de mutation simultanée avec un conjoint géré par la DGRH 2 nd degré, précisez :	
Le nom du conjoint :	
Sa discipline :	
Son grade :	
Son affectation en 2013-2014 (établissement, commune et département):	

Vérification des barèmes et des vœux

Vos 5 premiers vœux académiques Joignez impérativement la photocopie du formulaire de confirmation	
Académies en clair (pas de codes)	Partie réservée aux commissaires paritaires académiques (ne rien inscrire) Barème
1	
2	
3	
4	
5	
Partie réservée aux commissaires paritaires nationaux	Projet ordinateur

Autorisation à signer afin de respecter les obligations fixées par la CNIL

Afin de permettre au SNFOLC de suivre mon dossier lors des commissions paritaires relatives aux mutations nationales, je l'autorise à faire figurer les renseignements ci-joints dans des fichiers informatisés, et ce dans les conditions fixées par la loi n° 78/7 du 6 janvier 1978, dont les articles 26 et 27 me donnent droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations nominatives me concernant.

Date

Signature

Echelon (plafonnement à 98 points, échelons compris)		
Par échelon acquis au 30/08/2013 par promotion ou par reclassement au 01/09/13 (forfait de 21 points pour les 1er, 2ème, 3ème échelons).	7 points	
Bonification hors-classe	49 points	
Bonification classe exceptionnelle	77 points	
Ancienneté dans le poste au 30/08/2014		
Par année	10 points	
Bonification forfaitaire par tranche de 4 ans	25 points	
APV Affectation à caractère prioritaire justifiant une valorisation		
Vous exercez depuis 5 ans 6 ans ou 7 ans dans un établissement classé APV	300 points	
Vous exercez depuis 8 ans et plus dans un établissement classé APV	400 points	
Cas particulier : sortie non volontaire de l'APV		
Votre établissement APV est déclassé à la rentrée 2013 ou votre poste a été supprimé dans l'établissement classé APV en 2013		
Vous exercez dans cet établissement APV depuis 1 an	60 points	
2 ans	120 points	
3 ans	180 points	
4 ans	240 points	
5 et 6 ans	300 points	
7 ans	350 points	
8 ans et plus	400 points	
Bonification liée à la stabilisation des Titulaires sur Zone de Remplacement pour les ex-TZR mutés en 2006, 2007, 2008, 2009 sur poste fixe, dans le cadre d'un vœu bonifié de « stabilisation »		
Bonification non cumulable avec une bonification APV : sur tous les vœux.	100 points	
Vœu préférentiel		
Vous renouvelez le même premier vœu 2 ans de suite : dès la 2 ^{ème} année, par année consécutive	20 points	
Bonifications liées à la situation familiale ou civile tous les vœux ne sont pas bonifiés, voir pages 6 et 7		
Rapprochement de conjoints .	150,2 points	
Bonification par enfant de moins de 20 ans au 01/09/2014	100 points	
Années de séparation (concerne les titulaires, les stagiaires ex-titulaires d'un corps relevant de la DGRH)		
+ agent en activité : 6 mois de séparation suffisent pour comptabiliser un an		
+ agent en congé parental ou en disponibilité pour suivre son conjoint : la séparation doit être effective toute l'année et est comptabilisée pour une demi-année		
Durée effective	Agent en activité	Agent en dispo ou congé parental
1 an	190 points	95 points
2 ans	325 points	190 points
3 ans	475 points	285 points
4 ans et plus	600 points	325 points
Rapprochement de conjoints dans une académie non limitrophe		200 points
Mutation simultanée de 2 conjoints titulaires ou 2 conjoints stagiaires		80 points
Rapprochement de la résidence de l'enfant (si enfant de moins de 18 ans au 01/09/14)		150 points
Parent isolé (si enfant de moins de 18 ans au 01/09/14)		150 points
Stagiaire, première affectation		
Stagiaire 2013-2014 formulant le vœu correspondant à son académie de stage : pour ce vœu (y compris les stagiaires en renouvellement)		0,1 point
Stagiaire précédemment titulaire d'un corps autre que ceux des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation : pour l'académie d'origine		1000 points
Stagiaire 2013-2014 remplissant les conditions permettant l'attribution de la bonification spéciale* : sur tous les vœux (y compris les stagiaires en renouvellement)		100 points
Stagiaire 2013-2014 ne remplissant pas les conditions d'attribution de la bonification spéciale* : pour le premier vœu (y compris les stagiaires en renouvellement)		50 points
Ancien stagiaire 2011-2012 ou 2012-2013 n'ayant pas utilisé la bonification spéciale « premier vœu » ou stagiaire en prolongation : pour le premier vœu		50 points
Réintégration à titres divers emploi fonctionnel / établissement privé sous contrat / ex-PE détachés et intégrés dans le corps des certifiés à Mayotte qui demandent leur ancienne académie		1000 points
Dossier "Handicap"		1000 points
Bénéficiaire de l'obligation d'emploi non cumulable avec les 1000 points "Handicap"		100 points
Sportif de haut niveau, par année d'ATP maximum 4		50 points
DOM, y compris Mayotte vœu en rang 1, pour les natifs du DOM ou CIMM pour Mayotte		1000 points
Corse		
1 ^{ère} demande		600 points
2 ^{ème} demande consécutive		800 points
3 ^{ème} demande consécutive et plus		1000 points
Stagiaire remplissant les conditions permettant l'attribution de la bonification spéciale*		800 points

* Bonification spéciale pour certains stagiaires !

Bonification liée à des services « Éducation nationale » pour les fonctionnaires stagiaires : y ont droit les ex-enseignants contractuels du 2nd degré de l'Éducation nationale, ex-CPE contractuels, ex-COP contractuels, ex-MA garantis d'emploi, ainsi que les ex-MI-SE et ex-AED, justifiant de services dont la durée en équivalent temps plein (ETP) est égale à une année scolaire au cours des deux années scolaires précédant leur stage.

Vous n'êtes pas obligé(e) de calculer votre barème, mais il faut remplir toutes les rubriques vous concernant pour que nous puissions faire la vérification.

	N° du vœu bonifié	Votre calcul	Vérification de la section académique
Votre échelon au 31/08/13 par promotion ou au 01/09/13 en cas de reclassement :	Tous		
Votre ancienneté dans le poste au 31/08/14 :	Tous		
Date d'affectation :			
APV Affectation à caractère prioritaire justifiant une valorisation			
Date de votre affectation dans l'établissement :	Tous		
Date à laquelle l'établissement a été classé APV :			
Classement antérieur de l'établissement <input type="checkbox"/>			
L'établissement est déclassé à la rentrée 2013 <input type="checkbox"/>			
Votre poste a été supprimé à la rentrée 2013 <input type="checkbox"/>			
Bonification liée à la stabilisation des TZR entre 2006 et 2009 <input type="checkbox"/>			
Vœu préférentiel <input type="checkbox"/>			
Date de la 1 ^{ère} demande			
Bonifications liées à la situation civile ou familiale			
Vous êtes en rapprochement de conjoints <input type="checkbox"/>	Vœu 1 et académies limitrophes		
Nombre d'enfants de moins de 20 ans au 01/09/14 :			
Nombre d'années de séparation en position d'activité : en disponibilité pour suivre le conjoint ou en congé parental :			
Conjoint dont la résidence professionnelle est située dans une académie non-limitrophe <input type="checkbox"/>	Académie concernée		
Mutation simultanée de 2 conjoints <input type="checkbox"/>	Vœu 1 et académies limitrophes		
Rapprochement de la résidence de l'enfant <input type="checkbox"/>	Vœu 1 et académies limitrophes		
Parent isolé <input type="checkbox"/>	Vœu 1 et académies limitrophes		
Stagiaire, première affectation			
Stagiaire 2013-2014 formulant le vœu correspondant à son académie de stage <input type="checkbox"/>	Ce vœu		
Stagiaire précédemment titulaire d'un corps autre que ceux des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation <input type="checkbox"/>			
Stagiaire 2013-2014 bénéficiant de la bonification spéciale* <input type="checkbox"/>	Tous		
Stagiaire 2013-2014 ne bénéficiant de la bonification spéciale* <input type="checkbox"/>			
Stagiaire 2013-2014 ne bénéficiant de la bonification spéciale* et utilisant la bonification de 50 points sur le premier vœu <input type="checkbox"/>	vœu 1		
Ancien stagiaire 2011-2012 ou 2012-2013 n'ayant pas utilisé la bonification spéciale « premier vœu » ou stagiaire en prolongation : pour le premier vœu <input type="checkbox"/>	vœu 1		
Réintégration à titres divers <small>emploi fonctionnel / établissement privé sous contrat / ex-PE détachés et intégrés dans le corps des certifiés à Mayotte qui demandent leur ancienne académie</small> <input type="checkbox"/>	Académie d'origine		
Dossier "Handicap" <input type="checkbox"/>			
Bénéficiaire de l'obligation d'emploi <input type="checkbox"/>	Tous		
Sportif de haut niveau <input type="checkbox"/>	Tous		
DOM, y compris Mayotte <input type="checkbox"/>	vœu 1 : le DOM		
Corse			
<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} demande <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} demande consécutive	Le vœu unique		
<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} demande consécutive <input type="checkbox"/> Stagiaire de Corse bénéficiant de la bonification spéciale*			
TOTAL			

Les demandes de postes spécifiques sont prioritaires sur le mouvement inter-académique : si votre demande de poste spécifique est satisfaite, une demande éventuelle au mouvement inter-académique est annulée automatiquement. Il n'y a pas de barème. L'avis de l'Inspection générale est prépondérant.

<input type="checkbox"/>	CPGE	<input type="checkbox"/>	BTS Code discipline :
<input type="checkbox"/>	PLP compétences particulières	<input type="checkbox"/>	Sections internationales
<input type="checkbox"/>	PLP dessin d'art	<input type="checkbox"/>	Théâtre expression dramatique
<input type="checkbox"/>	Classe de mise à niveau	<input type="checkbox"/>	Cinéma audiovisuel
<input type="checkbox"/>	DMA	<input type="checkbox"/>	Chefs de travaux
<input type="checkbox"/>	DSAA	<input type="checkbox"/>	Personnels d'orientation

Académie : _____ Corps : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Discipline : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Vœux formulés à compléter si nécessaire avec le type de classe, notamment en CPGE

- 1
- 2
- 3
- 5
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15

Joindre la copie de la totalité de votre dossier (CV, lettre de motivation...) ainsi que tout élément pouvant servir à appuyer la candidature en commission, votre classement au concours par exemple, votre expérience éventuelle sur poste provisoire, vos qualifications hors Éducation nationale éventuelles...

Observations signaler notamment si un contact direct avec le chef d'établissement d'accueil a été pris, si une entrevue a eu lieu, un échange téléphonique, vos impressions éventuelles...